

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
Siège Social :70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007.

( Unité=En DT)

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2007	QUATRIEME TRIMESTRE 2006	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2007 AU 31/12/2007	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2006 AU 31/12/2006
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>96 053 385,947</b>	<b>86 990 914,586</b>	<b>343 090 430,877</b>	<b>310 240 551,362</b>
* Intérêts	66 594 303,004	61 897 195,351	240 763 537,613	212 621 520,953
* Commissions en produits	13 198 054,574	12 720 059,808	48 806 102,474	46 750 021,340
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	16 261 028,369	12 373 659,427	53 520 790,790	50 869 009,069
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>29 767 769,520</b>	<b>25 920 473,593</b>	<b>114 456 282,918</b>	<b>98 173 958,733</b>
* Intérêts encourus	29 174 649,957	24 854 815,648	111 309 491,696	95 139 676,628
* Commissions encourues	593 119,563	1 065 657,945	3 146 791,222	3 034 282,105
* Autres charges				
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>66 285 616,426</b>	<b>61 070 440,993</b>	<b>228 634 147,959</b>	<b>212 066 592,629</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>746 661,716</b>	<b>592 736,925</b>	<b>2 703 459,139</b>	<b>2 337 944,538</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>35 346 862,070</b>	<b>30 646 476,619</b>	<b>135 480 022,033</b>	<b>126 380 958,709</b>
* Frais de personnel	22 472 397,066	20 458 061,309	90 812 451,279	82 665 505,979
* charges générales d'exploitation	8 700 095,366	6 700 167,565	29 584 388,512	28 024 704,986
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>615 200 440,705</b>	<b>502 060 936,589</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	460 615 530,551	369 346 318,468
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	154 584 910,154	132 714 618,121
<b>7- Encours des crédits</b>	-	-	<b>3 064 096 041,399</b>	<b>2 836 385 762,572</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>4 099 417 862,301</b>	<b>3 464 273 325,848</b>
* Dépôts à vue	-	-	1 792 570 821,670	1 500 277 900,069
* Dépôts d'épargne	-	-	910 655 403,430	808 507 575,922
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>171 810 311,060</b>	<b>179 191 906,687</b>
* Emprunt obligataire	-	-	20 075 463,014	30 114 259,589
* Emprunts subordonnés	-	-	77 142 714,496	77 171 374,645
* Ressources spéciales	-	-	74 592 133,550	71 906 272,453
<b>10- Capitaux propres ( après affectation du resultat )</b>	-	-	<b>403 549 071,854</b>	<b>365 579 489,508</b>

#### NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2007

#### I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### 1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaires

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2007.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2007 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2007 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaires de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2007 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2007 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2007.

## 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'année 2007. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2007 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## 3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2007 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2007. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2007.

## II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

### 1. Les produits d'exploitation bancaires

Les produits d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2007 à 343 090 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement.

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant les intérêts payés sur les emprunts en dinars et en devises du marché de change à terme qui ont été transférés de la rubrique produits d'exploitation bancaire à la rubrique charges d'exploitation bancaires.

### SITUATION AU 31/12/2006

	NOUVELLE SITUATION	ANCIENNE SITUATION	VARIATION
* Produits d'exploitation bancaires	310 240 551,362	316 853 795,722	-6 613 244,360
* Charges d'exploitation bancaires	98 173 958,733	104 787 203,093	-6 613 244,360

### 2. Les charges d'exploitation bancaires

Les charges d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2007 à 114 456 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### 3. Les charges opératoires

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant certains comptes de charges de la rubrique charges générales d'exploitation à la rubrique frais de personnel.

### SITUATION AU 31/12/2006

	NOUVELLE SITUATION	ANCIENNE SITUATION	VARIATION
* Frais de personnel	82 665 505,979	78 133 396,125	4 532 109,854
* Charges générales d'exploitation	28 024 704,986	32 556 814,840	-4 532 109,854

#### **4. La structure du portefeuille**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### **5. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

#### **6. Les encours des dépôts**

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### **7. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **8. Capitaux propres**

Pour les besoins de la comparabilité des indicateurs financiers présentés, les capitaux propres au 31/12/2006 sont présentés après affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2007 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.